

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 6 juin 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron.
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2016-06-211

Ordre du jour

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 6 juin 2016 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de mai 2016;
4. Comptes à accepter – Mai 2016;
5. Dépôt de documents :
 1. Horaire de collecte 2016-2017;
 2. Financement – Demande d'expertise rue Keable;
 3. Rencontre du personnel;
 4. Coordination des travaux route 132 – Municipalité et Entreprises Claveau;
 5. Assurances – Dossier monsieur Jean-François Thériault;
 6. Val-Brillant – Règlement 04-2016;
 7. CN – Application d'herbicides;
 8. CPTAQ – Dossier Ferme Sayabec 2010 inc.;
 9. Urbanisme – Paysage et contrôle;
 10. Hockey mineur – Remerciements;

11. SER de la Métis – Rapport annuel;
 12. MAMOT – Rapport financier 2015;
 13. Programme de récupération – Nouvelles poubelles;
 14. MDDELCC – Qualifications opérateurs stations d'épuration municipale;
 15. Appel d'offres – Entretien des chemins d'hiver – Saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;
 16. Centre communautaire – WIFI;
 17. Trois-Pistoles en chansons – Publicité;
 18. MTQ – Demandes de financements;
 19. Désignation d'un médecin CNESST;
 20. MRC de La Matapédia – Fonds d'Action pour les bibliothèques municipales;
 21. Gala Méritas – Remerciements;
 22. Précisions concernant les pompes;
 23. Refus DEA supplémentaire;
 24. Problématique au pont de la rivière Noire;
 25. Rencontre avec monsieur Jean D'Amours;
6. Demandes d'appui :
 1. Bar La Grimace – Sayabec toasté;
 2. CPA Frimousse;
 3. Tournoi de golf Sébastien Caron;
 4. Véloroute Desjardins de La Matapédia;
 5. Organisme de Bassin Versant Matapédia Restigouche – Aires de drainage;
7. Invitations :
 1. Présentation du programme Accès-Loisirs;
 2. OBVMR – AGA;
 3. Chambre de commerce – AGA;
8. Urbanisme :
 1. Règlement 2016-05 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Adoption;
 2. MRC de La Matapédia – Conformité au schéma d'aménagement des règlements 2016-02 et 2016-03;
 3. Demandes – Centre acéricole matapédien inc. et monsieur Serge Tremblay;
 4. Dérogation mineure – Monsieur Robin Demers;
 5. Dérogation mineure – Madame Lise Lauzier;
 6. Dérogation mineure – Monsieur René Lauzier;
 7. Dérogation mineure – Monsieur Éric Élément;
 8. Dérogation mineure – Madame Véronique Bouillon;
9. Ressources humaines :
 1. Départ monsieur Étienne Diagne;
10. Règlement 2012-07 – Biomasse – Paiement de facture;
 11. Règlement 2014-05 – Réhabilitation 7, boul. Joubert Ouest – Paiement de facture;
 12. Règlement 2015-01 (2013-03) – Caserne :
 1. Paiement de factures;
 2. Démolition – Octroi de contrat à Martin Alain;
 3. Tests de sol – Octroi de contrat à Englobe;
 13. Règlement 2015-05 – Mise aux normes de l'eau potable – Paiement de facture;
 14. Offre d'achat – Terrain 4 348 232;
 15. OMH – Révision budgétaire 2016;
 16. MMQ – Paiement;

17. Travaux pavage 2016 – Octroi de contrat;
18. Entente OBVMR – Géorallye Terres & Rivières Durables;
19. TECQ 2014-2018 – Acceptation du plan d'intervention;
20. Adoption des procédures de la Municipalité de Sayabec;
21. Adoption de la politique d'évaluation de rendement du personnel;
22. Règlement 2016-08 – Fermeture du bureau – Avis de motion;
23. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes;
24. Signature de l'entente FTD;
25. Débarcadère au parc Pierre-Brochu;
26. Motions :
 1. Félicitations – Monsieur Allan Caron;
 2. Félicitations – Madame Ginette Lemieux;
 3. Remerciements – Monsieur Raymond Lévesque;
 4. Félicitations – Souper concert du Camp musical;
27. Réfection de la couverture du bâtiment PP2 – Octroi de contrat;
28. Affaires nouvelles :
 1. Limitation de vitesse – Zone scolaire;
 2. Rencontre Comité Multiressources;
 3. Tonte de pelouse sur la voie publique;
 4. Félicitations – Tournoi de pêche;
 5. Remerciements – Madame Danielle Marcoux;
29. Période de questions;
30. Prochaine réunion – 4 juillet 2016;
31. Levée de la séance.

Résolution 2016-06-212

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de mai 2016 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Madame Danielle Marcoux, mairesse, s'adresse à monsieur Fernand Durette dans l'assistance et lui demande de présenter ses excuses pour avoir adressé des propos irrespectueux envers les citoyens, employés municipaux et membres du conseil lors de la réunion ordinaire de mai dernier. Monsieur Durette s'excuse et affirme qu'il respectera les consignes.

Résolution 2016-06-213**Comptes à accepter**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de mai 2016 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 212 325.66 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE	738.83 \$
BELL MÉDIA INC	1 243.08 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	122.74 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	413.91 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	182.93 \$
CHAU-TV	459.90 \$
CLEROBEC INC.	2 691.00 \$
CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAYABEC	350.00 \$
CULTURE ET CONCERTATION	1 800.00 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	1 552.16 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	4 244.54 \$
DÉFI PREMIERS SECOURS	459.90 \$
DICOM EXPRESS	14.45 \$
EPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	20.00 \$
ETHIER AVOCATS INC.	291.69 \$
FALLU SONIA	21.81 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	158.44 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20.00 \$
GROUPE PAGES JAUNES	147.29 \$
IDNUM TECHNOLOGIES	2 207.52 \$
INTERSPORT AMQUI	45.00 \$
L'AS DU CAMION 200 INC.	2 588.14 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	287.44 \$
MALLETTE	229.95 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	166 587.59 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	148.10 \$
ORGANISME DE BASSIN VERSANT	60.74 \$
OUELLET JÉRÉMIE	142.50 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	498.15 \$
PELLETIER ANTOINE	190.91 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	112.11 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 059.78 \$
RADIO-CANADA	748.97 \$
RPF LTÉE	115.24 \$
SAYNET SERVICES MÉNAGERS	309.57 \$
SEARS CANADA	28.68 \$
SÉCURITÉ BERGER	1 307.96 \$
SELECTOTEL	15.53 \$
SONIC	1 687.02 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	133.25 \$
TELEVISION MBS(V-CFTF)	1 337.44 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
MÉDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	225.81 \$

TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	17 076.67 \$
VILLE D'AMQUI	11.50 \$
GRAND TOTAL	212 325.66 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Dépôt du calendrier de collectes des matières résiduelles qui couvre la période de juin 2016 à mai 2017. La collecte des matières organiques a été déplacée et a maintenant lieu le mardi.
- 5.2. Une somme de 1 500 \$ est octroyée dans le cadre du programme de financement de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Bas-St-Laurent afin de défrayer le coût de la demande d'expertise faite à la MRC de La Matapédia.
- 5.3. Une rencontre du personnel aura lieu le 16 juin prochain à compter de 18h afin de faire le point sur le plan d'action Mallette.
- 5.4. Une entente a été prise avec les Entreprises Claveau afin que la municipalité puisse réaliser certains travaux aux infrastructures de la route 132 à travers ceux effectués par le MTQ.

Madame Danielle Marcoux, mairesse, suspend la rencontre quelques minutes et sort quelques minutes pour discuter avec les agents de la Sureté du Québec. À son retour, la rencontre reprend.

- 5.5. La MMQ nous avise de la fermeture du dossier concernant un dégât d'eau survenu au 8, boul. Joubert Est.
- 5.6. La municipalité de Val-Brillant nous informe de l'adoption du règlement 04-2016 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 01-2002).
- 5.7. Le CN nous informe qu'il procédera à l'application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du chemin de fer Canadien National (CN) pour l'année 2016.
- 5.8. Un avis de la CPTAQ nous informe que certains documents étaient manquants dans le dossier de la Ferme Sayabec 2010.
- 5.9. Document sur la Sensibilisation à l'importance du paysage et au contrôle des interventions disgracieuses préparé par monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal.
- 5.10. Remerciements de la part du Hockey mineur de la Vallée pour le support lors de la saison 2015-2016.
- 5.11. Dépôt du rapport annuel 2015-2016 de la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.
- 5.12. Un courriel du MAMOT nous confirme que les procédures relatives à la transmission du rapport financier 2015 sont complétées.
- 5.13. Informations et prix concernant l'ajout de poubelle à déchet et

récupération dans les différents parcs et lieux publics de la municipalité.

- 5.14. Courriel d'information concernant la qualification des opérateurs de stations d'épuration municipales.
 - 5.15. Documents concernant l'appel d'offres qui a été lancé pour l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.
 - 5.16. Un courriel de Steve Dufour, technicien informatique à la MRC de La Matapédia, nous informe des couts estimés pour corriger la problématique de surcharge du réseau au centre communautaire.
 - 5.17. Une publicité a été envoyée afin d'apparaître dans la brochure de l'événement « Trois-Pistoles en chansons » afin d'encourager une artiste locale (Mahée Poirier) participant à ce concours.
 - 5.18. Des demandes d'aide financière ont été déposées au programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ainsi qu'au programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales.
 - 5.19. Une lettre du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-St-Laurent nous informe de la nomination du Dr Raynald Cloutier à titre de médecin responsable en santé au travail pour la région du Bas-St-Laurent.
 - 5.20. Un montant de 900 \$ est octroyé à la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit pour son projet « Mosaïque littéraire » déposé dans le cadre du projet *Fonds d'action pour les bibliothèques municipales*.
 - 5.21. Remerciements de la part du Centre d'éducation des adultes-vallée, du CFP en foresterie de l'Est-du-Québec et du CFP d'Amqui pour le soutien de la municipalité lors du gala Méritas.
 - 5.22. Précisions et confirmations concernant les travaux pour la mise aux normes de l'eau potable.
 - 5.23. Correspondance suite à la résolution adoptée lors de la réunion d'ajournement du 16 mai dernier qui nous informe que la municipalité ne pourra bénéficier d'un second DEA.
 - 5.24. Un courriel de monsieur Aril Pineault soulève la problématique au pont de la rivière Noire concernant la malpropreté et le non-respect de la loi sur les pêches au Québec. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.
 - 5.25. Compte-rendu de la rencontre avec le ministre Jean D'Amour qui s'est tenue le 30 mai dernier.
-

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le prêt des estrades et de 3 tables à pique-nique à madame Sonia Bouchard, propriétaire du bar La Grimace, pour l'événement « Sayabec Toasté » qui se tiendra le samedi 20 août 2016 sur son terrain situé au 32, rue Boulay à Sayabec. Madame Sonia Bouchard devra bien encadrer cette activité et les membres du conseil municipal demandent à la responsable du Bar la Grimace de s'assurer que la circulation sur la rue Boulay ne soit pas complètement entravée durant la tenue de l'événement. Le coût du transport des estrades et des 3 tables à pique-nique sera à la charge du bar la Grimace. Advenant le cas où ce matériel serait endommagé, les frais seront à la charge du bar la Grimace.

Résolution 2016-06-215

**Demande d'appui – CPA
Frimousse**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une partie de la facture pour l'inscription des patineurs et patineuses du CPA Frimousse de Sayabec à la compétition invitation Qualité Inn de Matane. Le montant de 687.63 \$ complète l'aide financière accordée à l'organisme pour la saison 2015-2016.

Résolution 2016-06-216

**Demande d'appui – Tournoi
de golf Sébastien Caron**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une commandite de 100 \$ incluant l'identification d'un trou de golf au nom de la municipalité ainsi qu'un souper afin d'appuyer l'organisation de la 8^e édition du tournoi de golf Sébastien Caron qui se tiendra le 26 juin prochain au Club de Golf Revermont d'Amqui.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Yves Labonté, conseiller, au tournoi de Golf Bénéfice Sébastien Caron. Le coût pour cette activité comprenant le souper, le golf et la voiturette est de 115 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-06-217

**Demande d'appui –
Véloroute Desjardins de La
Matapédia**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la Véloroute Desjardins de La Matapédia dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire Canada 150 » pour l'amélioration de son

réseau cyclable.

Résolution 2016-06-218

**Demande d'appui –
Organisme de Bassin
Versant Matapédia-
Restigouche – Aires de
drainage**

ATTENDU QUE la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGMRP) est concernée par la santé des habitats aquatiques en tant que gestionnaire des rivières à Saumon Matapédia et Patapédia,

ATTENDU QUE la CGRMP est l'organisme demandeur de projet au Fonds Municipal Vert intitulé: *“une aire de drainage urbaine modèle par municipalité riveraine le long d'une rivière à saumon : Des mesures résidentielles et municipales”*,

ATTENDU QUE les objectifs de ce projet sont de :

- Diminuer le débit de pointe lors des pluies abondantes et de diminuer l'apport en sédiments provenant de l'aire de drainage vers la rivière Matapédia.
- Favoriser l'infiltration et la filtration naturelle de l'eau à l'aide de techniques d'aménagement.
- Gérer l'eau de ruissellement directement à la source (résidence par résidence).
- Former les intervenants municipaux pour la continuité des mesures de corrections des eaux de ruissellement dans les municipalités riveraines.
- Impliquer directement la population dans l'application des mesures correctives et d'atténuation du ruissellement.
- Favoriser une cohabitation pérenne entre les secteurs urbains et les habitats aquatiques, notamment, l'habitat du saumon atlantique.

ATTENDU QUE la CGRMP chargera l'Organisme de Bassin Versant Matapédia Restigouche (OBVMR) de coordonner le projet,

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec appuie les pistes d'actions du Plan Directeur de l'Eau de l'organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, élaboré en concertation, suite à des consultations publiques,

ATTENDU QUE l'atteinte des objectifs de ce projet se place directement dans la mise en oeuvre des pistes d'actions du Plan Directeur de l'eau de l'organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche.

ATTENDU QUE le plan de développement durable de collectivité de la MRC de La Matapédia, l'Écoterritoire habité, comprend un scénario d'actions pour le maintien d'un corridor écologique vivant, la rivière à saumon Matapédia (Scénario 6 et Action 16).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec **s’engage à** participer à toutes les étapes du projet proposé, c’est à dire :

Sensibilisation:

- Soutenir l’organisation des rencontres d’informations aux résidents et faciliter la communication entre l’OBVMR et les résidents de l’aire de drainage;

Planification:

- Participer aux visites terrain pour la planification des devis municipaux de l’aire de drainage;
- Participer aux rencontres de planification pour la validation des devis municipaux;
- Travailler avec l’OBVMR sur une entente concernant l’entretien des aménagements municipaux;
- Travailler sur une entente d’intention entre les résidents, la municipalité et l’OBVMR quant à l’entretien des aménagements résidentiels;

Travaux:

- Fournir les employés et la machinerie nécessaires aux travaux d’aménagement municipaux;
- S’entendre avec l’OBVMR quant à l’utilisation de notre machinerie pour les travaux résidentiels;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la municipalité de Sayabec s’engage à affecter **2 436\$** de son budget et d’affecter une somme de **3 320\$** en salaire de ses employés pour l’atteinte des objectifs de ce projet (selon le budget prévisionnel, Annexe 1).

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la municipalité s’engage à fournir une confirmation que les sommes prévues en salaire de ses employés ont bien été dépensées, et ce, au terme de ce projet.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la CGRMP ne sera pas tenu responsable des dépassements de couts du projet et que ceux-ci seront assumés par les municipalités participantes et l’OBVMR suite à une entente convenue entre toutes les parties.

ANNEXE 1 -Budget prévisionnel de la 1^{re} phase du projet d’aire de drainage de la municipalité de Sayabec au 1^{er} juin 2016

Aire de drainage ciblée : CLSC

Nombre de résidences impliquées : environ 35

Nombre de résidents participants visés: 9

REVENUS	2016	2017	TOTAL
Frais administratif de la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (Contribution nature): (Confirmé)	1 261,18 \$	454,02 \$	1 715,20 \$
Contribution municipale en temps d’employés et de machinerie:	2 035,00 \$	1 285,00 \$	3 320,00 \$
Contribution municipale en argent	2 436,00 \$	0,00 \$	2 436,00 \$

:			
Résidents participants au projet (100\$/participants):	900,00 \$	0,00 \$	900,00 \$
Fond d'aide au développement du milieu (Caisse Desjardins) : (Confirmé)	991,50 \$	1 121,43 \$	2 112,93 \$
Fond Municipal Vert :	12 726,25 \$	5 688,00 \$	18 414,25 \$
Fond de développement du territoire (MRC de La Matapédia):	6 134,88 \$	986,00 \$	7 120,88 \$
Fondation de conservation du saumon atlantique : (Confirmé)	-	-	-
REVENUS TOTAUX	26 484,81 \$	9 534,45 \$	36 019,26 \$

DÉPENSES	2016	2017	TOTAL
Sensibilisation (Graphisme, porte-à-porte, rencontres):	649,50 \$	1 121,43 \$	1 770,93 \$
Formation (Préparation, série de 3 formations):	432,00 \$	0,00 \$	432,00 \$
Planification (Coordination, Maintien de la communication, élaboration des devis résidentiels, visite terrain municipal, coordination de l'élaboration des devis municipaux) :	17 059,13 \$	268,00 \$	17 327,13 \$
Travaux (Coordination des achats groupés, travaux résidentiels):	3 433,00 \$	3 011,00 \$	6 444,00 \$
Suivis (Tournée collective des aménagements, mesures de performance) :	1 700,00 \$	3 390,00 \$	5 090,00 \$
Autres (Montage de la demande de subvention, rédaction des rapports techniques, comptabilité, reddition de comptes) :	1 950,00 \$	1 290,00 \$	3 240,00 \$
Frais administratif de la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (Contribution nature 5 %) :	1 261,18 \$	454,02 \$	1 715,20 \$
DÉPENSES TOTALES	26 484,81 \$	9 534,45 \$	36 019,26 \$

Résolution 2016-06-219

Invitation – Programme Accès-Loisirs

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Marielle Roy, conseillère, et Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, ainsi que monsieur Yves Labonté, conseiller, à la présentation du Programme Accès-Loisirs qui aura lieu au 2^e étage de la Microbrasserie la Captive d'Amqui le mardi 7 juin prochain de 17 h à 19 h. Il n'y a pas de cout pour l'inscription à cette activité

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en

vigueur à la municipalité de Sayabec.

7.2. L'assemblée générale annuelle de l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche qui aura lieu le jeudi 16 juin 2016, à partir de 17 h 15 à la municipalité de Ste-Florence. Personne n'est disponible pour participer à cette activité.

Résolution 2016-06-220

Invitation – Chambre de commerce – AGA

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la Matapédia qui aura lieu le lundi 20 juin 2016, à partir de 18 h au parc régional de Val-d'Irène à Sainte-Irène. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-06-221

Urbanisme – Règlement 2016-05 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Adoption

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser la classe d'usages *habitation dans un bâtiment à usages mixtes* dans la zone 63 Cp;

ATTENDU QU' aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2016-05 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 6 JUIN 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ARTICLE 1 HABITATION DANS UN BÂTIMENT À USAGES
MIXTES**

La grille des spécifications (tableau 5.1) du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifiée par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 63 Cp et de la ligne *HABITATION XIII – Habitation dans un bât. à usages mixtes*, d'un cercle plein.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 6 JUIN 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

8.2. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, des certificats de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de La Matapédia suite à l'adoption des règlements 2016-02 et 2016-03.

Résolution 2016-06-222

**Demandes – Centre acéricole
matapédien inc. et monsieur
Serge Tremblay**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire suivre les demandes du Centre acéricole matapédien inc. et monsieur Serge Tremblay au service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia afin de faire préparer les documents pour apporter les modifications nécessaires au

règlement de zonage 2005-04. Monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal, sera consulté afin d'identifier d'autres modifications qui pourraient être incluses dans le futur projet de règlement.

Résolution 2016-06-223

**Dérogation mineure –
Monsieur Robin Demers**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160021 de monsieur Robin Demers pour la résidence du 47, rue Lacroix à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de régulariser un bâtiment accessoire qui ne respecte pas les marges de recul prescrites au règlement de zonage de la municipalité de Sayabec.

Selon le règlement de zonage #2005-04, un bâtiment accessoire doit respecter une distance de 1.2m de la limite latérale. D'après le plan de localisation réalisé par l'arpenteur géomètre, le bâtiment accessoire existant est localisé à $\pm 0.76\text{m}$ de la limite latérale droite, donc un empiètement de $\pm 0.44\text{m}$.

Résolution 2016-06-224

**Dérogation mineure –
Madame Lise Lauzier**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160032 de madame Lise Lauzier pour la résidence du 18, rue Castanier à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire construire un garage résidentiel qui ne peut respecter les normes de localisation ainsi que la hauteur permise pour un bâtiment supplémentaire prévu au règlement de zonage de la municipalité de Sayabec.

Selon le règlement de zonage #2005-04, un bâtiment complémentaire doit respecter une marge de recul avant de 7m. Le projet du demandeur consiste à implanter le garage à $\pm 3\text{m}$ de la rue projetée, donc un empiètement de $\pm 4\text{m}$. De plus, la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres. Le garage projeté aura une hauteur de $\pm 5.88\text{m}$, mais celui-ci n'excédera pas la hauteur de la résidence qui est également de $\pm 5.88\text{m}$.

Résolution 2016-06-225

**Dérogation mineure –
Monsieur René Lauzier**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160033 de monsieur René Lauzier

pour la résidence du 43, rue Bossé à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire construire un garage résidentiel qui ne peut respecter la hauteur ainsi que les dimensions permises par le règlement de zonage de la municipalité de Sayabec.

Selon le règlement de zonage #2005-04, la superficie au sol d'un bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10% de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75 m², de plus la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres. Le projet du demandeur consiste à construire un garage de 8.53m pour une superficie totale de ±77.96m et d'une hauteur totale de ±6.27m ce qui excède également la hauteur de la résidence qui est de ±5.88m.

Résolution 2016-06-226

**Dérogation mineure –
Monsieur Éric Élément**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160039 de monsieur Éric Élément pour la résidence du 113, chemin Poirier à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de régulariser la localisation d'une remise qui a été déplacée sans autorisation municipale.

Selon le règlement de zonage de la municipalité de Sayabec, la marge de recul latérale est de 1,2 mètre s'il ne comporte pas d'ouverture donnant sur la ligne latérale, elle est de deux (2) mètres s'il comporte au moins une ouverture donnant sur la ligne latérale. Le bâtiment qui a été déplacé est localisé à ±0.76m de la limite latérale gauche, donc un empiètement de ±0.44m de la marge à respecter. Il est important de préciser que le mur donnant sur cette limite ne possède aucune ouverture.

Résolution 2016-06-227

**Dérogation mineure –
Madame Véronique Bouillon**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160040 de madame Véronique Bouillon pour le terrain 4 347 681, situé sur la route Melucq à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un chalet qui ne respecte pas les dimensions minimales, la superficie minimum au sol et le gabarit des ouvertures prévues au règlement de zonage de la municipalité.

Selon l'article 6.3 du règlement de zonage #2005-04, le mur avant d'un chalet doit avoir une largeur minimale de 7 mètres, le mur latéral doit

avoir une largeur minimale de 6 mètres, le chalet doit totaliser une superficie au sol de 60m² minimum. Le demandeur désire construire un chalet dont le mur avant aura une largeur de ±4.76m, le mur latéral une largeur de 7.31m, totalisant une superficie au sol de ±34.81m². De plus, l'article 6.5 du règlement de zonage demande que le mur avant d'un rez-de-chaussée de tout bâtiment principal d'habitation ou de commerce doit comprendre au moins une porte d'entrée de dimension standard (excluant les portes-patio). Selon le plan soumis par le demandeur, une porte-patio sera localisée sur le mur avant du bâtiment projeté.

Résolution 2016-06-228

**Ressources humaines –
Départ de monsieur Étienne
Diagne**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la démission de monsieur Étienne Diagne, technicien en gestion des eaux, en date du 17 juin prochain. Les membres du conseil municipal tiennent à remercier monsieur Diagne pour l'excellent travail fourni depuis son embauche et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Par la même résolution, les conseillères et conseillers de la municipalité de Sayabec autorisent l'ouverture et l'affichage du poste de technicien en gestion des eaux.

Résolution 2016-06-229

**Règlement 2012-07 –
Biomasse – Facture
Construction Ghislain
D'Amours inc.**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 003055 au montant total de 7 387.14 \$ à l'entreprise Construction Ghislain D'Amours pour des travaux réalisés à la grande porte avant du bâtiment de la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 6 745.44 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2012-07. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 641.70 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-06-230

**Règlement 2014-05 –
Réhabilitation au 7, boul.
Joubert O. – Facture
Englobe**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900192295 au montant total de 201.15 \$ à

l'entreprise Englobe Corp. pour des honoraires professionnels en lien avec la réhabilitation au 7, boul. Joubert Ouest.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 183.67 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 17.48 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-06-231

Règlement 2015-01 – Caserne – Paiement de factures

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures énoncées au tableau ci-bas au montant total de 1 591.64 \$ pour des honoraires professionnels en lien avec la construction d'une future caserne de pompiers.

Règlement 2015-01 (2013-03) - Caserne de pompiers								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Englobe	900192621	425.40 \$	42.43 \$	21.27 \$	21.22 \$	446.61 \$	489.10 \$	22-avr-16
								Honoraires professionnels
M ^e Pierre Chabot, notaire	5603	976.00 \$	84.29 \$	42.25 \$	42.15 \$	1 018.14 \$	1 102.54 \$	6 juin 2016
								Honoraires professionnels
TOTAL		1 401.40 \$	126.72 \$	63.52 \$	63.37 \$	1 464.75 \$	1 591.64 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 464.75 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2015-01 (abrogeant le règlement 2013-03). Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 126.89 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-06-232

34, rue Boulay – Démolition – Octroi de contrat

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat de démolition de l'ancien Hôtel 2 Lanternes, situé au 34, rue Boulay, de même que des bâtiments accessoires se trouvant sur le terrain à l'entreprise Transport Martin Alain inc. selon la soumission datée du 24 mai 2016. Le prix de la soumission est de 18 980 \$, plus les taxes applicables, et comprend la machinerie nécessaire, la main-d'œuvre ainsi que la disposition des matériaux et du ciment.

Résolution 2016-06-233

**34, rue Boulay – Tests de sol
– Octroi de contrat**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour l'étude géotechnique du terrain situé au 34, rue Boulay à Sayabec à l'entreprise Englobe Corp. selon la soumission datée du 6 juin 2016. Le prix de la soumission est de 8 995 \$, plus les taxes applicables et se ventile de la façon suivant :

- Mobilisation et démobilité de l'équipe	425 \$
- Travaux sur le terrain	6 695 \$
- Essais de laboratoire	280 \$
- Supervision, ingénierie et rapport	1 595 \$

De plus, l'offre de services inclura les sondages supplémentaires à l'aide de la pelle au montant de 700 \$.

Résolution 2016-06-234

**Règlement 2015-05 – Mise
aux normes de l'eau potable
– Facture MRC de La
Matapédia**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 16284 au montant total de 3 482.88 \$ à la MRC de La Matapédia pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que la somme complète de 3 482.88 \$, non taxé, soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2015-05.

Résolution 2016-06-235

**Offre de vente – Terrain
4 348 232**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de refuser l'offre de vente du terrain portant le numéro de lot 4 348 232 proposée par la propriétaire, madame Andrée Bélanger.

Résolution 2016-06-236

**OMH – Révision budgétaire
2016**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sayabec tel que présenté par la Société d'habitation Québec en date du 11 mai 2016.

Résolution 2016-06-237

MMQ – Paiement de la franchise

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la franchise au montant de 2 500 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec suite au règlement du dossier 120528-30 concernant un sinistre survenu en mars 2012.

Résolution 2016-06-238

Travaux de pavage 2016 – Octroi de contrat

Suite à l'appel d'offres public concernant des travaux de pavage dans certaines rues de la municipalité, notamment sur les rues Rioux, St-Joseph et Marcheterre, la municipalité de Sayabec a procédé à l'ouverture des soumissions lundi 6 juin 2016 à 9 h. Deux soumissions ont été déposées soit :

Les pavages Laurentiens	114 290.67 \$ (taxes incluses);
Groupe Lechasseur	100 867.23 \$ (taxes incluses).

Après analyse de la soumission et jugeant celle-ci conforme et la plus basse, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le contrat de pavage de certaines rues de la municipalité à l'entreprise Groupe Lechasseur au cout de 100 867.23 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

Résolution 2016-06-239

Entente OBVMR – Géorallye Terres & Rivières Durables

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de promotion du Géorallye Terres & Rivières Durables dans la municipalité de Sayabec. Géorallye Terres & Rivières Durables de La Matapédia est réalisé en partenariat entre l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche et le Centre d'interprétation de la vie urbaine de la ville de Québec.

Résolution 2016-06-240

TECO 2014-2018 – Plan d'intervention pour le

**renouvellement des
conduites d'eau potable,
d'égouts et des chaussées**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec qu'après avoir pris connaissance du *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* préparé par Tetra Tech QI inc. en date du 18 mai 2016, ils acceptent et entérinent ledit plan d'intervention.

Résolution 2016-06-241

**Procédures de la
municipalité de Sayabec –
Adoption**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procédures liées à la paie, aux pertes d'eau, aux opérations de déneigement ainsi qu'au nettoyage du réservoir d'aqueduc telles que présentées au CRT en avril dernier en ajoutant les modifications suivantes :

- Procédures pour la perte d'eau : Ajouter l'étape de prises de photos par le technicien en gestion des eaux afin de conserver une banque de données visuelles des réparations;
- Procédures de nettoyage du réseau d'aqueduc : Ajouter à la liste des propriétés à informer du bris d'eau : les écoles primaire et secondaire, le CLSC et les résidences de personnes âgées.
- Procédures de déneigement : Ajouter une procédure spécifique au déneigement des bornes-fontaines
- Procédures de la paie : Ajouter les annexes 1 et 2, soit la feuille de temps et la procédure de la paie dans PG.

Résolution 2016-06-242

**Politique d'évaluation de
rendement des employés**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter la politique d'évaluation de rendement des employés telle que présentée au CRT en avril dernier.

Résolution 2016-06-243

**Règlement 2016-08 –
Modification de l'horaire et
fermeture du bureau
municipal – Avis de motion**

Madame Solange Tremblay, conseillère, donne avis de motion qu'elle présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à modifier les heures d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale de même que pour la fermeture du bureau municipal du 17 au 30

juillet inclusivement.

Résolution 2016-06-244

**Programme d'aide à
l'entretien du réseau routier
local – Reddition de comptes**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 5 600 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de **l'Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution 2016-06-245

Signature de l'entente FTD

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité le Protocole d'entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) pour le développement socio-économique.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal confirment la participation de la municipalité pour un montant de 5 000 \$.

De même, ils confirment qu'un poste au conseil d'administration du Comité de développement socio-économique de Sayabec est réservé à un membre du Conseil municipal de Sayabec nommé par celui-ci et que c'est madame Danielle Marcoux, mairesse, qui occupe ce poste.

Résolution 2016-06-246

Débarcadère au parc Pierre-Brochu

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires dans le cadre de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructure communautaire Canada 150.

Résolution 2016-06-247

**Motions de félicitations –
Monsieur Allan Caron**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Allan Caron pour sa participation à la Coupe Memorial à Red Deer en Alberta avec les Huskies de Rouyn-Noranda. Allan est le premier sayabecois à inscrire son nom sur la Coupe du Président, emblème de la suprématie du hockey junior majeur du Québec. Un bel exploit qui s'ajoute à l'obtention du trophée Kevin-Lowe remporté par Allan pour avoir été nommé « meilleur défenseur défensif » du circuit Courteau.

Résolution 2016-06-248

**Motions de félicitations –
Madame Ginette Lemieux**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Ginette Lemieux pour s'être méritée la médaille du Lieutenant-Gouverneur. Madame Lemieux s'est principalement impliquée dans la fondation du Club de patinage artistique Frimousse en 1973, elle est membre fondatrice du Comité enrichissement musique de l'école polyvalente de Sayabec mis en place en 2005, elle est présidente du Comité fondateur du Comité Culture et Concertation qui a vu le jour en 2006 et finalement, elle est présidente du Comité fondateur du Salon des Mots de La Matapédia né en 2011.

Résolution 2016-06-249

**Motions de remerciements –
Monsieur Raymond
Lévesque**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à monsieur Raymond Lévesque pour ses nombreuses années au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme. Monsieur Lévesque a donné sa démission lors de la dernière réunion après plus de 20 ans à siéger à ce comité.

Résolution 2016-06-250

**Motion – Félicitations –
Souper concert du Camp
musical**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au comité organisateur du Souper concert du Camp musical. Cette 16^e édition, sous la présidence d'honneur de monsieur Patrice Michaud, a été un vif succès alors que c'est plus de 550 personnes qui ont pu profiter de l'excellent souper et de la bonne musique offerte le 4 juin dernier lors de cette soirée organisée au profit du Camp musical du lac Matapédia.

Résolution 2016-06-251

**Motion – Remerciements –
Madame Danielle Marcoux**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à madame Danielle Marcoux, mairesse, pour la conférence qu'elle a donnée le 31 mai dernier devant une trentaine de personnes au sujet des matières organiques.

Résolution 2016-06-252

**Réfection de la toiture du
bâtiment PP2 – Octroi de
contrat**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment de la station de pompage n°2 à l'entreprise Les Constructions Nouvel Horizon inc. selon la soumission reçue. Le prix de la soumission est de 1 915 \$, plus les taxes applicables, et comprend l'enlèvement du bardeau, l'évacuation des débris hors du site de même que la pose de membrane et de Cambridge noir double.

Résolution 2016-06-253

Zone scolaire

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'ajouter des pancartes dans le secteur de la rue de l'Église à la hauteur de l'école primaire Ste-Marie afin d'indiquer la limite de vitesse de 30 km/h.

28.2. Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté au dernier comité multiresources de la MRC de La Matapédia. Il a été discuté du projet de lotissement au Nord du lac Matapédia.

28.3. Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, demande à ce qu'une communication soit envoyée aux contribuables afin de leur rappeler de ne pas laisser le gazon sur les trottoirs après la tonte afin d'éviter que ce gazon se retrouve dans nos grilles de rue pour ainsi risquer d'obstruer les conduites d'égout sanitaires et pluviales.

Résolution 2016-06-254

**Motion – Félicitations –
Tournoi de pêche**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Bar La Grimace pour l'organisation de la 1^{re} édition du tournoi de pêche qui a eu lieu au débarcadère au parc Pierre-Brochu la fin de semaine dernière. Plusieurs adeptes ont pu participer à l'événement.

Résolution 2016-06-255

**Motion – Félicitations – Club
des 50 ans et plus de Sayabec**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Club des 50 ans et plus de Sayabec pour leur participation et leur récolte de médailles lors des Jeux des 50 ans et plus présentés à Trois-Pistoles les 26, 27 et 28 mai dernier.

Période de questions :

1. Une citoyenne remercie la municipalité pour son implication dans les opérations de la Table d'harmonisation.
-

Résolution 2016-06-256

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 12 et qu'elle soit ajournée au 21 juin 2016 à compter de 19 h.

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier